



Commune d'Ursy

N° 13 / mai 2017

URSY INFO





Commune d'Ursy

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 22 mai 2017 à 20h00
salle communale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2016
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Comptes 2016
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Planification financière 2018-2022 : présentation
4. Crédit pour l'étude de la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur de Vuarmarens et Esmonts
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport de la commission financière
 - 4.3 Approbation
5. Reprise des infrastructures :
PED « Au Perrey III » à Ursy et « Les Sècherons » à Vauderens
6. Modification du domaine privé/public, Chemin du Signal à Esmonts
7. Règlement relatif à l'utilisation de la chapelle funéraire : présentation et approbation
8. Règlement sur le droit de cité communal – modification : présentation et approbation
9. Prêt à l'Association « Crèche Le Bourillon » : présentation et approbation
10. Projet de bâtiment administratif communal : présentation des réflexions et discussion
11. Divers

Le Conseil communal

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.



Commune d'Ursy

Assemblée communale du 12 décembre 2016

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, n° 47 du 25.11.2016, l'affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic

Scrutateurs : Catherine Genoud, Annick Monney, Pascale Mottet, Daniel Hug

Présents : 157 citoyennes et citoyens (7.41 % de 2117 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée de la Commune d'Ursy du 30 mai 2016
2. Budgets 2017
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Participation communale à l'extension du réseau haut-débit Swisscom
 - 2.2.2 Eclairage publique, remplacement de luminaires
 - 2.2.3 Aménagement d'un columbarium
 - 2.2.4 Réfection des collecteurs d'eaux claires à Ursy
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Divers

A 20h00, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs.

M. le Syndic rappelle les 3 conditions pour pouvoir voter à l'assemblée communale.

Il informe, que comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée.

En ce qui concerne les votes, Monsieur le Syndic rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite, est admise par le cinquième des personnes présentes.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale d'Ursy du 30 mai 2016

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2016 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 157 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2016 est accepté à l'unanimité des voix.

M. le Syndic remercie la Secrétaire, Mme Marie-Hélène Butty, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Budgets 2017

Message d'introduction de M. le Syndic :

« Cette assemblée communale est consacrée pour l'essentiel à la présentation et à l'approbation des budgets 2017. La situation financière de notre commune est bonne. Le Conseil communal est toujours très attentif à l'évolution des charges et des produits. La planification financière 2017-2021 sera mise à jour dès que le résultat 2016 sera connu. Elle sera présentée lors de l'assemblée du printemps 2017.

D'importants projets sont en cours de réalisation tant au niveau communal que de celui du district. Il s'agit de mesurer le plus exactement possible leur impact sur les 5 à 10 prochaines années. L'objectif général du Conseil communal reste et restera de faire bénéficier les contribuables d'une fiscalité correcte tout en assumant les investissements nécessaires que ce soit pour notre jeunesse (écoles) et pour nos aînés (homes). Le maintien des infrastructures communales permettant une exploitation et une utilisation rationnelle fait également partie de ces principes. C'est en tenant compte de ces facteurs que le budget 2017 a été élaboré. »

2.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement

Chapitre	Charges CHF	Produits CHF
0. Administration	889'760.00	165'760.00
1. Ordre public	369'272.90	277'822.50
2. Enseignement et formation	3'285'150.70	286'800.00
3. Culte, culture et loisirs	430'950.95	100'200.00
4. Santé	1'252'712.60	43'500.00
5. Affaires sociales	1'265'315.40	0.00
6. Transports et communications	404'975.00	40'000.00
7. Protection et aménag. de l'environnement	1'084'648.55	1'004'953.65
8. Economie	39'685.85	0.00
9. Finances et impôts	840'469.00	8'128'929.40
Totaux fonctionnement	9'862'940.95	10'047'965.55
Excédent de produits	185'024.60	

Administration :

Adaptation du traitement et des jetons du Conseil communal ainsi que du mode de comptabilisation (montants bruts).

Augmentation du poste « Traitement du personnel » en raison du renforcement prévu du personnel de l'administration. Le poste service technique est à 50% mais sur toute l'année 2017.

Une dépense extraordinaire est prévue. Il s'agit de l'achat de chaises pour l'administration et la salle de réunion du Conseil communal.

Ordre public :

Chapitre stable.

Enseignement et formation :

Un montant supplémentaire de CHF 300'000.00 est au budget 2017 en raison de nouvelles répartitions entre les communes et le canton.

Une dépense extraordinaire est prévue pour la réparation des stores à la 2^{ème} halle de sport.

Santé

En comparaison avec le budget 2016, l'augmentation est de CHF 244'000.00 en raison des charges liées.

Transports et communications :

Augmentation des charges liées.

Approvisionnement en eau :

Chapitre équilibré.

Protection des eaux :

Chapitre équilibré.

Gestion des déchets :

Chapitre équilibré.

Forêts :

Gestion par la Corporation forestière Glâne-Farzin pour laquelle la commune paie une participation à l'hectare.

Impôts :

Rentrées prévues en augmentation par rapport à 2016 et selon les prévisions cantonales.

Le budget 2017 boucle avec un excédent de produits de Fr. 185'024.60

La discussion n'est pas demandée.

2.2 Investissements 2017

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2017. Ils se montent à CHF 827'348.55 nets.

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Participation communale à l'extension du réseau haut-débit Swisscom	290'000.00	
Eclairage public, remplacement de luminaires	50'000.00	
Aménagement d'un columbarium	31'000.00	3'651.45
Réfection de collecteurs d'eau claire à Ursy	460'000.00	
Totaux	831'000.00	3'651.45

2.2.1 Participation communale à l'extension du réseau haut débit de Swisscom

M. Philippe Conus, Syndic, donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour présenter cet investissement.

M. Patrice Conus : lors de l'assemblée communale du 30 mai dernier une information a été donnée sur l'extension des réseaux à haut débit dans notre commune. Deux propositions ont été faites à la commune d'Ursy par Swisscom :

1. D'une part, l'extension et la modification du réseau des villages d'Esmonds, d'Ursy, de Vauderens et Vuarmarens par voie souterraine et le développement du réseau des villages de Bionnens, Morlens et Mossel par couverture Mobile.

2. D'autre part, l'extension et la modification du réseau de tous les villages de la commune d'Ursy par voie souterraine, mais dans ce cas, la commune doit participer aux coûts des travaux.

La variante d'extension par voie souterraine pour tous les villages de la commune est privilégiée afin que toutes les habitations puissent bénéficier des mêmes services et fonctionnalités.

Malheureusement peu de temps après la présentation faite lors de la dernière assemblée communale, Swisscom est revenu à charge en nous présentant d'autres chiffres. Le premier projet prévoyait une participation communale se situant entre CHF 65'000.00 et CHF 100'000.00. Aujourd'hui le montant de notre participation se monte à CHF 290'000.00. Swisscom justifie cette augmentation par un calcul erroné de la première étude. En effet le besoin en fibre optique est plus grand que prévu. Swisscom doit tirer une nouvelle fibre optique depuis le central téléphonique de Rue afin de raccorder les points stratégiques. De plus, il s'avère que les canalisations existantes entre Vuarmarens et Morlens, ainsi qu'entre Chapelle et Mossel sont déjà saturées, il y aura donc lieu de doubler ces différentes canalisations dans ces zones. Malgré cette augmentation, le conseil communal est d'avis d'entreprendre ces travaux. Aucune autre solution n'est en mesure de fournir les mêmes services à l'ensemble des villages de la commune. L'intervention des travaux aura toujours lieu, comme indiquée lors de la dernière assemblée, en 2017. L'investissement est le suivant :

Coût

CHF 290'000.00

Financement : par les crédits disponibles

Charge annuelle :

Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo CHF 43'500.00

Intérêts 3% CHF 8'700.00

CHF 52'200.00

Rapport de la commission financière

M. Michel Genier donne lecture du rapport. Le financement de cet investissement est couvert par les crédits disponibles. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable. Elle propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Laurent Morend : Peut-on connaître la participation de Swisscom ?

- M. Patrice Conus : CHF 450'000.00 à charge de Swisscom, ce qui est proche de CHF 1'000.00 par unité.

- M. Fabrice Conus constate que les ménages du village d'Esmonds ne sont pas gâtés pour les connexions au réseau Swisscom mais demande s'il est bien juste que cela soit à la commune d'investir ? Il est informé que des travaux sont en cours pour équiper tout le canton avec la fibre optique. Est-ce bien judicieux d'investir en 2017 ?

- M. le Syndic : effectivement, cette demande peut paraître contradictoire car c'est Swisscom qui encasse les taxes. Mais le projet du canton de Fribourg d'équiper tous les villages avec la fibre optique ne concerne pas les zones peu densifiées comme nos plus petits villages. Ces derniers ne seront jamais desservis par la fibre. La proposition du Conseil communal est que tous les ménages de la commune aient les mêmes services. Si nous voulons une égalité de traitement, cela sera possible avec cette participation communale. Par voie hertzienne, on peut obtenir un signal mais le tarif et les possibilités ne seront pas les mêmes.

- M. Jean-Jacques Rossier : combien de temps vont durer les travaux ?

- M. Patrice Conus : entre 7 et 9 mois. A la fin de l'année 2017 tout le réseau sera en service.

VOTE : OUI 156 NON 0 Abstention 1

La participation communale à l'extension du réseau haut débit de Swisscom et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

2.2.2. Eclairage public, remplacement de luminaires

M. le Syndic donne la parole à Mme Nicole Amadori, Conseillère communale, pour présenter cet investissement.

Mme Amadori : dans le cadre du programme d'économie d'énergie et des coûts, le Groupe E propose le remplacement des luminaires au sodium par de la technologie LED. Ce changement permettra d'économiser au minimum 50% d'énergie. Pour chaque luminaire remplacé, le Groupe E donne une contribution de CHF 300.00. Sur le territoire de la commune, 45 luminaires répondent aux critères de l'assainissement de l'éclairage public. Soucieux de poursuivre l'effort d'économie d'énergie et des coûts, le Conseil communal propose cet investissement. L'investissement est le suivant :

Coût CHF 50'000.00

Financement : par les crédits disponibles

Charge annuelle
Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo CHF 7'500.00
Intérêts 3% CHF 1'500.00
Total CHF 9'000.00

Rapport de la commission financière

M. Michel Genier donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public. Le financement de cet investissement se fera par les crédits disponibles. Sur la base des données soumises, la commission financière demande à l'assemblée d'accepter cette proposition d'investissement et son financement

Discussion :

- M. Walter Laubscher: a-t-on chiffré l'économie ?
- Mme Nicole Amadori : économie annuelle en KW 4.04755 d'où une économie de 63.54% et de CHF 2'313.34 par année.

VOTE : OUI 155 NON 0 Abstentions 2

L'investissement pour l'éclairage public, remplacement de luminaires et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

2.2.3 Aménagement d'un columbarium

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Magnin : les places à disposition au columbarium actuel n'étant plus très nombreuses, l'aménagement d'un nouveau columbarium au cimetière est nécessaire. Le projet prévoit 38 places supplémentaires. La participation de la Commune de Montet s'élève à CHF 3'651.45. La charge nette pour notre commune est de CHF 27'438.55. L'emplacement du 3^{ème} columbarium est présenté à l'écran. L'investissement est le suivant :

Coût CHF 31'000.00
Participation de Montet (pro rata des habitants) CHF - 3'651.45
CHF 27'348.55

Financement : par les crédits disponibles

Charge annuelle :

Amortissements 3% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo CHF 820.45
Intérêts 3% CHF 820.45

Total

CHF 1'640.90

Rapport de la commission financière

M. Michel Genier donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'aménagement d'un 3^{ème} columbarium. Le financement de cette position se fera par les crédits disponibles. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 154 NON 0 Abstentions 3

L'investissement pour l'aménagement d'un columbarium et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

2.2.4 Réfection de collecteurs d'eaux claires Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Bernard Oberson, Vice-syndic, pour la présentation de cet investissement.

M. Oberson : le Service des Ponts & Chaussées du canton de Fribourg procède à l'assainissement des routes cantonales traversant les localités en posant notamment un tapis phono-absorbant. En 2017, le tronçon allant du départ du Chemin des Pignets sur les hauts d'Ursy à Vuarmarens (ancien magasin environ) sera réfectionné. Plusieurs collecteurs communaux d'eaux claires doivent être changés ou redimensionnés. Ces collecteurs se trouvent sous la route cantonale. Afin de limiter les coûts, il serait judicieux de procéder à ces travaux simultanément à la réfection de la route. En plus et en prévision de la mise en séparatif du réseau supérieur du village d'Ursy, deux traversées de la route cantonale sont prévues dans cet investissement. Un montant de CHF 50'000.00 est aussi inclus pour les travaux routiers à la charge de la commune (arrêts de bus et bordures). Le détail est le suivant :

Traversée Route du Plattiez (anciennement route de Mifroma) CHF 155'000.00
Etude collecteur secteur Butty Fleurs CHF 15'000.00
Collecteur devant le garage Gavillet CHF 240'000.00
Réfection arrêts de bus et bordures CHF 50'000.00

Coût

CHF 460'000.00

Financement : par autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissements 4% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo CHF 18'400.00
Intérêts 3% CHF 13'800.00

Total

CHF 32'200.00

Rapport de la commission financière

M. Michel Genier donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la réfection de collecteurs d'eaux claires à Ursy. Le financement de cette position se fera par une autorisation d'emprunt. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- Mme Pascale Mottet : le montant de CHF 15'000.00 est prévu uniquement pour l'étude du collecteur devant Butty fleurs ?
- M. le Syndic : il s'agit du devis pour prestations d'ingénieur car on ne connaît pas aujourd'hui l'importance exacte des investigations.
- Michel Crausaz : pourquoi ne pas prévoir un trottoir le long de la route cantonale en bordure de la propriété de M. Jean-Luc Magnin ?
- M. le Syndic : le trottoir se trouve de l'autre côté de la route. Le mur est très haut et il y a une question de proportionnalité. Le Conseil communal prend toutefois note de la demande et l'étudiera.
- M. Laurent Morend : le montant de CHF 15'000.00 ce n'est pas seulement pour l'étude mais aussi pour les travaux ?
- M. Bernard Oberson : ce montant ne concerne que l'étude.

VOTE : OUI 156 NON 0 Abstention 1

L'investissement pour la réfection de collecteurs d'eau claire à Ursy et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

Arrivée d'un citoyen à 21h06 (158)

Investissements reportés

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2017. Pour information, M. le Syndic donne connaissance de ces investissements (état au moment de l'établissement du budget 2017 à fin octobre 2016) :

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Construction d'abris communaux	780'000.00	885'000.00
Construction centre scolaire	19'798'151.00	1'270'000.00
Réfection routes AF	316'786.65	
Réfection route « Bois du Mont » Ursy	118'691.60	
Réfection route « Rue de l'Eglise » Ursy	200'000.00	
Bouclage défense incendie à Ursy	37'899.50	
PIEP (plan des infrastructures eau potable)	20'000.00	
Chapelle mortuaire	133'358.00	18'336.65
Equipement zone « Les Terraux »	853'380.25	
Equipement quartier « Derrière la Grange » Ursy	351'478.60	
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'181'652.45	
Vente de parcelles quartier « Derrière la Grange » Ursy		2'011'069.30
Total	23'791'398.05	4'184'405.95

Budget 2017 : Récapitulation

Investissements reportés
Investissements 2017 votés

CHF 19'606'992.10
CHF 827'348.55

Total

CHF 20'434'340.65

2.3 Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière, donne lecture du rapport final.

La commission financière s'est réunie le 16 novembre dernier afin d'examiner le budget 2017 établi par le Conseil communal. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Les charges totales s'élevaient à CHF 9'862'940.95. En contrepartie, les produits se montent à CHF 10'047'965.55. Nous pouvons noter que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence. Le budget présente un excédent de recettes prévisionnel de CHF 185'024.60. La Commission financière remercie le Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de garantir la maîtrise des coûts.

Budget des investissements

Les charges et les produits prévus à l'ordre du jour de cette assemblée font chacun l'objet d'un rapport séparé. Nous pouvons attester que le financement dans sa globalité des investissements en cours est assuré d'une part par les demandes d'autorisation d'emprunt et d'autre part par les crédits disponibles.

Conclusion

Les membres de la commission financière remercient les autorités communales et plus particulièrement M. Philippe Conus, Syndic, ainsi que Mme Sophie Progin, caissière, pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre mandat. Aussi, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens à approuver les budgets 2017 tels qu'ils vous ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée

2.4 Approbation

Le budget de fonctionnement se soldant par un excédent de produits de CHF 185'024.60 et le budget des investissements nets présentés pour un total de moins CHF 827'348.55 sont soumis au vote.

VOTE : OUI 158 NON 0 Abstention 0

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2017 sont acceptés à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés.

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière communale ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2017. Un grand merci est adressé aux membres de la commission financière pour leur travail, leur analyse et leur collaboration durant les séances et pour les discussions ayant trait à ces budgets 2017.

3. Divers

Informations du Conseil communal :

Complexe scolaire

Les travaux ont débuté en juillet 2016 et suivent leur cours. Pas de problème particulier même si le chantier est complexe. Le budget sera tenu. Ouverture du complexe scolaire prévue en août 2018.

Carrefour au centre du village d'Ursy

Le SPC a donné mandat à un bureau d'ingénieurs pour une nouvelle étude.

Carrefour zone Derrière-la-Grange à Ursy et arrêt de bus

Le carrefour, mis à part le tapis final qui sera posé au printemps, est terminé. L'arrêt de bus est opérationnel dès ce lundi 12 décembre. Les abris seront posés ultérieurement par les TPF.

Quartier Derrière-la-Grange

M. le Syndic rappelle les principes d'attribution des parcelles. Le nombre total de parcelles à vendre est de 46. Toutes les parcelles seront vendues d'ici fin juin 2017. Le calendrier est tenu. 37 parcelles ont été vendues à des habitants de la commune d'Ursy.

Réception des nouveaux habitants

Cette réception a eu lieu le samedi matin 3 décembre 2017. Près de 100 personnes y ont participé sur les 468 invitations envoyées (sur une période de 21 mois = 15% de la population). Cette réception est très appréciée par les participants. Les nouveaux habitants peuvent ainsi prendre connaissance en détail de leur nouvelle commune de domicile et ont aussi l'occasion de discuter avec les autorités et le personnel communal. Pour les autorités, les 2 objectifs principaux de cet accueil sont :

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants en leur rappelant aussi plusieurs devoirs et, tout en étant ouvert, en leur demandant également de respecter nos us et coutumes, notre mentalité et notre façon de vivre et de collaborer.
- Faire connaissance avec toutes ces personnes.

M. le Syndic adresse encore de chaleureux remerciements à notre fanfare qui était présente afin d'agrémenter l'apéritif.

Discussion

- M. Simon Bischof : la Ville de Moudon a envoyé une demande de participation aux communes voisines pour des travaux à entreprendre à la piscine de Moudon. Le Conseil communal d'Ursy a-t-il pris une décision ?

- M. le Syndic: le Conseil communal a analysé la demande et a décidé de ne pas entrer en matière. La commune participe à l'investissement au cycle d'orientation de la Glâne dans lequel est prévu une nouvelle piscine en remplacement de l'actuelle.

- M. Gérard Angéloz : où en est le dossier des parcs communaux ?

- M. le Syndic : le calendrier n'a pas pu être tenu. Les agriculteurs seront réunis au début de l'année 2017.

- M. Christian Gavillet : pourquoi le chemin du Rosy qui a été remis à neuf a été gravillonné ?

- M. le Syndic: c'est une exigence du canton et des améliorations foncières. Ce chemin est considéré comme historique et il devait être gravillonné pour obtenir les subventions. Le Conseil communal souhaitait éviter ce gravillonnage mais cela n'a pas été possible.

- M. Walter Laubscher : constate que le défibrillateur installé dans le hall d'entrée du bâtiment du centre n'est pas accessible en permanence. Qui peut être contacté pour ouvrir le local ?

- M. le Syndic: si le défibrillateur est posé à l'extérieur il est fortement envisageable qu'il sera très vite mis hors service en raison de dégradations. Le bâtiment est ouvert à plus de 80% du temps. Pour l'instant, il n'y a pas de meilleure solution pour une personne de contact. M. le Syndic est conscient que tout n'est pas optimal.

-M. Bernard Viquerat : est-il possible d'obtenir une carte de la commune à l'administration ?

-M. le Syndic : oui, il est possible de l'obtenir auprès de l'administration communale.

La discussion n'est plus demandée.

Film sur la commune d'Ursy : le Conseil communal a mandaté la Société Swissmovie à Ursy et tout spécialement son directeur, M. Rainer Mohler, habitant d'Esmonts, pour réaliser un film de présentation de la commune d'Ursy. La première diffusion a eu lieu lors de la réception des nouveaux habitants. L'objectif de ce film est d'avoir un support pour la présentation de la commune et celui-ci pourra être diffusé lors de multiples rencontres ou assemblées ayant lieu dans notre commune. Sitôt après la clôture de cette assemblée, la version actuelle, qui doit encore évoluer et être complétée par des images ou activités de nos 7 villages, sera projetée. Le film sera aussi disponible sur le site internet de la commune.

Avant de terminer cette assemblée, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie, toutes les participantes et les participants à notre assemblée communale de ce soir et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie chaleureusement toutes les citoyennes et les

citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

Il adresse aussi une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal. Leur travail, leur disponibilité et leur dévouement sans faille au profit de notre commune et des ses habitants est exemplaire. La nouvelle législation est bien lancée, l'ambiance et la collaboration sont excellentes, le climat est très serein. Le travail commun entre le Conseil communal, l'administration, le service technique et l'exploitation se déroule parfaitement et tout ceci permet d'être encore plus efficace.

M. Bernard Oberson, vice-syndic, adresse un message de remerciement et de reconnaissance à M. Philippe Conus, Syndic de notre commune.

Au terme de cette année 2016, M. le Syndic présente, au nom de ses collègues du Conseil communal et en son nom, de belles fêtes de fin d'année. « Que cette période soit pour vous, votre famille et vos proches, l'occasion de réjouissances, de réflexion et de ressourcement baigné par l'esprit de Noël. Et pour la nouvelle année, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de bonheur et que celle-ci réponde à vos attentes».

Après la diffusion du film, toutes les personnes présentes à l'assemblée sont invitées à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21h45.

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2016		2016		2015	
		Comptes Charges	2016 Produits	Budget Charges	2016 Produits	Comptes Charges	2015 Produits
0	ADMINISTRATION	833,117.90	163,973.50 669,144.40	786,670.00	127,880.00 658,790.00	749,654.85	138,114.40 611,540.45
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	109,412.30		75,750.00		77,915.90	
02	ADMINISTRATION GENERALE	723,705.60	163,973.50	710,920.00	127,880.00	671,738.95	138,114.40
1	ORDRE PUBLIC	379,964.90	336,498.10 43,466.80	361,993.60	298,695.60 63,298.00	381,366.93	312,552.85 68,814.08
10	PROTECTION JURIDIQUE						
12	JUSTICE	48,089.85		48,089.80		47,750.60	
14	POLICE DU FEU	319,433.00	331,798.10	300,484.65	294,645.60	315,070.88	307,627.85
15	MILITAIRE	2,526.90		2,019.45		9,527.60	
16	PROTECTION CIVILE	8,390.75	4,700.00	9,875.30	4,050.00	7,501.00	4,925.00
17	Protection de la population	1,524.40		1,524.40		1,516.85	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2,981,279.70	284,284.78 2,696,994.92	2,949,454.05	251,100.00 2,698,354.05	3,089,449.80	246,942.55 2,842,507.25
20	ECOLE ENFANTINE	227,147.20		230,960.05		280,867.45	
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2,043,500.20	248,857.15	2,016,937.55	217,200.00	2,114,229.25	215,889.20
22	ECOLEES SPECIALISEES	460,685.40		486,163.45		468,382.95	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	35,296.90		34,793.00		34,970.55	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	214,650.00	35,427.63	180,600.00	33,900.00	190,999.60	31,053.35
3	CULTE CULTURE ET LOISIRS	358,153.05	97,113.10 261,039.95	370,862.50	97,700.00 273,162.50	381,000.10	96,023.70 284,976.40
30	CULTURE	33,534.20		39,611.40		65,544.35	
34	SPORT ET LOISIRS	316,673.20	96,503.10	323,251.10	97,200.00	312,326.75	94,973.70
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VACANCES	5,062.80		5,000.00		300.00	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes Charges	2016 Produits	Budget Charges	2016 Produits	Comptes Charges	2015 Produits
39	CULTE, EGLISE	2,882.85	610.00	3,000.00	500.00	2,829.00	1,050.00
4	SANTE	979,443.90	26,379.05 953,064.85	1,008,947.30	43,000.00	995,636.20	38,085.15 957,551.05
40	HOPITAUX	63,112.20		69,019.60		66,729.10	
41	HOMES MEDICALISES	573,383.55		562,623.75		578,711.40	
44	SOINS AMBULATOIRES	310,499.90		327,303.95		304,820.35	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	32,448.25	26,379.05	50,000.00	43,000.00	45,375.35	38,085.15
5	AFFAIRES SOCIALES	1,162,277.65	1,162,277.65	1,182,790.00	1,182,790.00	1,161,743.80	6,474.30 1,155,269.50
50	AVS/PG/IA/ASSURANCE CHOMAGE	2,691.70		1,500.00		2,911.90	
52	CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS					1,087.00	6,474.30
54	STRUCTURE D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE	82,717.00		77,143.30		72,672.50	
55	INVALIDITE	692,251.15		666,811.65		663,388.65	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTR. DE LOGEMENTS	33,422.50		42,000.00		37,912.85	
57	HOMES						
58	ASSISTANCE	351,195.30		395,335.05		383,770.90	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	432,827.55	51,796.90 381,030.65	409,980.00	53,600.00	416,032.15	50,371.70 365,660.45
61	PARTICIPATION AUX DEPENSES CANTONALES						
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	296,238.25	26,141.90	265,820.00	27,000.00	288,456.05	26,536.70
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX	18,136.00		17,834.00			
65	TRAFIC REGIONAL	118,453.30	25,655.00	126,326.00	26,600.00	127,576.10	23,835.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1,157,010.30	1,139,512.55 17,497.75	1,063,756.50	951,329.20	1,124,816.75	980,958.10 143,858.65

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2016		Budget		2015	
		Comptes Charges	2016 Produits	Budget Charges	2016 Produits	Comptes Charges	2015 Produits
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	397,218.45	371,597.75	282,284.65	272,000.00	399,451.35	325,134.30
71	PROTECTION DES EAUX	413,285.75	413,285.75	410,075.00	405,000.00	378,283.25	378,283.25
72	GESTION DES DECHETS	272,847.50	265,772.75	283,465.00	249,000.00	261,533.00	245,598.60
74	CIMETIERE	17,773.10	65,856.30	24,300.00	7,329.20	17,237.90	9,791.95
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	190.90		3,000.00		741.05	
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	55,694.60	23,000.00	60,631.85	18,000.00	67,570.20	22,150.00
8	ECONOMIE	33,410.60	33,410.60	35,981.55		16,277.90	16,277.90
80	AGRICULTURE						
81	FORETS	18,948.70		19,250.00		9,606.00	
83	TOURISME	13,731.55		13,731.55		6,671.90	
86	ENERGIES	730.35		3,000.00			
9	FINANCES ET IMPOTS	2,559,348.71	9,027,566.91	657,510.00	7,212,803.70	1,653,735.95	8,288,717.04
90	IMPOTS	6,468,218.20		6,555,293.70		6,634,981.09	
93	PEREQUATION	137,945.50	7,866,167.91	55,000.00	6,065,400.70	98,394.95	7,121,513.46
94	FORTUNE ET IMMEUBLES		735,538.00		735,538.00		645,291.00
94	FORTUNE ET IMMEUBLES	622,019.66	415,100.85	602,510.00	411,865.00	534,817.35	436,039.63
99	AUTRES POSTES	1,799,383.55	10,760.15			1,020,523.65	85,872.95

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2016		Budget		2016		2015	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		10,876,834.26	11,127,124.89	8,827,945.50	9,036,108.50	9,969,714.43	10,158,239.79		
	Excédent de revenu	250,290.63							
	Excédent de revenu			208,163.00					
	Excédent de revenu					188,525.36			
		11,127,124.89	11,127,124.89	9,036,108.50	9,036,108.50	10,158,239.79	10,158,239.79		

Compte d'investissement 2016

		Comptes 2016		Budget 2016	
N°	Libellé	Charges	Produits	Charges2	Produits
0	ADMINISTRATION	20'127.10		22'000.00	
2	ADMINISTRATION GENERALE	20'127.10		22'000.00	
1	ORDRE PUBLIC	-		780'000.00	885'000.00
16	PROTECTION CIVILE	-		780'000.00	885'000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'086'169.00		21'654'166.80	1'270'000.00
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	2'086'169.00		21'654'166.80	1'270'000.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	-		-	
34	SPORT ET LOISIRS	-		-	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	360'286.75	90'036.00	1'913'235.70	494'410.00
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	360'286.75	90'036.00	1'913'235.70	494'410.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	328'591.90	268'675.45	289'305.60	30'000.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	26'572.15	76'145.10	60'000.00	
71	PROTECTION DES EAUX	111'111.10	170'043.50	-	-
74	CIMETIERE	190'908.65	22'486.85	229'305.60	30'000.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	-		-	
9	FINANCES ET IMPOTS	631'434.70	1'395'331.00	2'691'131.30	2'400'229.30
94	FORTUNE ET IMMEUBLES	631'434.70	1'395'331.00	2'691'131.30	2'400'229.30
		3'426'609.45	1'754'042.45	27'349'839.40	5'079'639.30
	Excédent de charge / revenu		1'672'567.00		22'270'200.10
		3'426'609.45	3'426'609.45	27'349'839.40	27'349'839.40



BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

<u>Actif</u>	2016	2015
	Fr.	Fr.
Disponibilités	2'361'147.54	1'397'819.80
Avoirs	2'676'268.49	2'480'567.78
Placements	1'126'101.35	1'920'203.00
Actifs transitoires	252'166.54	256'121.39
Patrimoine administratif	9'377'404.05	9'111'354.55
Total de l'actif	15'793'087.97	15'166'066.52
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<u>Passif</u>		
Engagements courants	709'111.12	1'098'820.60
Dettes à court terme	0.00	36'598.29
Dettes à moyen et long terme	9'266'300.00	8'552'650.00
Engagement envers des entités particulières	95'135.19	0.00
Provisions	180'000.00	180'000.00
Passifs transitoires	349'241.40	409'105.20
Réserves	1'597'001.85	1'542'884.65
Capital	3'596'298.41	3'346'007.78
Total du passif	15'793'087.97	15'166'066.52
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Investissement (point 4 de l'ordre du jour) :

Crédit d'étude de la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur de Vuarmarens et Esmonts : CHF 50'000.00

Suite à l'établissement du PIEP (Plan d'infrastructures de l'eau potable), une mise à niveau du réseau communal d'eau potable du secteur Vuarmarens-Esmonts est nécessaire. Il s'agit d'établir tout d'abord le projet de l'ouvrage de pompage et des conduites pour le secteur avec les conditions hydrauliques pour la défense incendie. Le crédit d'étude comprend la préparation du devis final sur la base de soumissions, du dossier complet pour la demande de subventions au Service de l'agriculture et à l'ECAB ainsi que le dossier prêt pour la mise à l'enquête. Sur cette base, le crédit global pour la mise à niveau du réseau sera présenté en décembre 2017.

Activités du Conseil communal de janvier à avril 2017

Poursuivi les travaux de réfection des routes et chemins communaux AF
Poursuivi les travaux de construction du nouveau complexe scolaire
Poursuivi les travaux d'aménagement de la zone artisanale « Les Terraux »
Préavisé les demandes de naturalisation
Engagé dès le 1 ^{er} janvier 2017 Mme Mélissa Amadori en tant que responsable adjointe de l'AES
Engagé dès le 1 ^{er} février 2017 Mme Yolande Dommen en tant que concierge de la chapelle funéraire
Mis au concours un poste de collaborateur/trice 50% à l'administration communale
Accueilli l'assemblée fribourgeoise des retraités de la Glâne
Procédé à l'ouverture de la chapelle funéraire
Signé le contrat avec Swisscom pour l'installation de l'Internet à haut débit sur le territoire communal
Réceptionné les travaux d'aménagement du carrefour « Derrière-la-Grange » - « Bois du Mont »
Entrepris avec le SPC les travaux de réfection de la route cantonale, traversée du village d'Ursy
Préavisé favorablement l'octroi d'une patente B pour l'établissement « Oliver Snack bar » à Ursy
Participé aux assemblées des comptes des diverses associations de communes
Procédé au prélèvement d'échantillons d'eau pour analyse par le laboratoire cantonal
Réuni tous les agriculteurs de la commune pour information sur le règlement d'attribution des parchets communaux et respect des règles de cohabitation
Participé à l'inauguration du nouvel Etablissement Médico-Social (EMS) « Sainte-Marguerite » à Vuisternens-dvt-Romont
Bouclé les comptes communaux 2016 pour présentation à l'assemblée communale
Procédé à la modification du règlement des naturalisations ; sera soumis pour approbation à l'assemblée communale
Elaboré le règlement d'utilisation de la chapelle funéraire ; sera soumis pour approbation à l'assemblée communale
Rendu visite à Mme Marguerite Richoz à l'occasion de son 90 ^{ème} anniversaire
Organisé l'assemblée communale du 22 mai 2017

Réseau communal d'eau potable

Résultats des analyses

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005), tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.



Qualité microbiologique et chimique :

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

	Bionnens	Esmonts	Mossel	Ursy - Vauderens	Vuarmarens
Dureté en degrés français (moyenne)	32	34.4	32	24 à 39	33.1 à 35.7
Teneur en Nitrate (mg/L) (Tolérance à ne pas dépasser : 40 mg/L)	8 à 15	30	8 à 15	8 à 33	16 à 19
Traitement	aucun	aux UV	aucun	aux UV	aucun

Provenance de l'eau :

- Eau de source et de puits
- Eau de l'AGSO (AVGG – Gruyère – Siviriez)
- Selon la pluviosité, toutes les sources sont mélangées avec l'eau provenant de l'AGSO

Adresse pour renseignement complémentaire :

Administration communale, 021 909 59 41, e-mail : commune@ursy.ch

Déchetterie



CARTE COMPACTEUR

Les ménages ou les entreprises de la commune disposent d'une carte d'accès aux compacteurs pour l'élimination des déchets ménagers et encombrants.

Le détenteur de la carte en assume la responsabilité.

En cas de perte de la carte, nous vous rappelons qu'il vous appartient d'aviser sans délai l'Administration communale pour que la carte soit bloquée.

POUR UN BON USAGE DU COMPACTEUR

Les déchets sont récoltés dans des sacs en plastique traditionnels de 17, 35, 60 et 110 litres.

Les déchets ne doivent en aucun cas être déposés en vrac dans le compacteur, mais uniquement dans des sacs, au risque d'endommager les appareils.

Les cartons et le sagex ne doivent pas être déposés dans les compacteurs. Ils doivent être acheminés à la déchetterie, des bennes spécifiques sont à disposition.

DECHETS VERTS

Les sacs biodégradables ou autres sacs ne sont plus admis dans la benne des déchets verts. Cette décision a dû être prise car la décomposition des sacs est trop lente, ce qui pose de gros problèmes techniques lors du broyage.

Déchets acceptés :

Déchets ménagers : Fruits et légumes non cuits, fleurs et plantes fanées, épluchures, marcs de café et thé.

Déchets du jardin : Feuilles mortes, gazon, écorces de bois



- Pas de déchets cuits
- Pas de viande

DECHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants sont éliminés uniquement dans le compacteur prévu à cet effet à la **déchetterie** afin de ne pas endommager les trois appareils placés à Ursy, Vauderens et Vuarmarens.

LITIERE POUR CHAT


Le sable du bac à chat n'est pas accepté à la déchetterie et doit être éliminé dans des sacs via les compacteurs. Il ne doit en aucun cas être dispersé dans la nature.

SOURCES LUMINEUSES


Les normes de récupération des sources lumineuses ont subi quelques changements dès le 1^{er} avril 2017.

Les lampes à incandescence ne sont plus admises à la déchetterie et doivent être éliminées via les sacs à ordures aux compacteurs. Vous pouvez vous référer à l'image ci-dessous pour les ampoules acceptées à la déchetterie.


Correct




Toutes les lampes à vapeur de mercure, lampes à vapeur de sodium, lampes aux halogénures métalliques, lampes à faible consommation d'énergie, lampes à induction et lampes LED




Sans emballage en carton!
Sans boîte en carton!
Pas de déchets!



Incorrect



Tous les types de lampes à incandescence



Permis de construire délivrés par la Commune 2016



Secteur Esmonts

Mabillard Patrice et Sandra – art. 1177	Couvert terrasse, réduit et porte garage
Hayoz Blaise – art. 1147	Cheminée, sas d'entrée

Secteur Morlens

Antunes de Lima Manuel José – art. 2079	Cabanon de jardin
---	-------------------

Secteur Mossel

Charrière Pierre – art. 2121	Construction d'un escalier extérieur
------------------------------	--------------------------------------

Secteur Ursy

Wildhaber Andrée et Hugo – art. 400	Couvert devant la porte d'entrée
Deschenaux Charly – art. 22	Ouverture façade Sud-Est
Traversa Giovanni – art. 470	Avant-toit sur la terrasse
Mottola Richard – art. 187	Transformation fenêtre en porte-fenêtre
Iff Michel et Anne – art. 3120	Velux au galetas
Beyeler Patrick et Anne – art. 3117	Mur en gabion
Kursner Maxime et Adeline – art. 3137	Pergola sur la terrasse
Zufferey Frédy et Annette – art. 353	Cabane de jardin
Géraud Hervé et Stéphanie – art. 3224	Aménagements extérieurs, murs
Chambettaz Richard et Nathalie – art. 461	Pergola sur la terrasse
Schneebeli Vincent et Christiane – art. 378	Pose d'un velux au galetas
Parracho José – art. 3108	Mur de soutènement en pierres sèches
Vaucher Stéphane et Muriel – art. 3197	2 cabanes de jardin
Aubert Pascal et Suzanne – art. 3118	Velux au galetas
Bischof Marcel Johann – art. 327	Aménagement de places de parc
Dorthe Pierre et Valérie – art. 3193	Pergola sur la terrasse
Küffer Ruth – art. 224	Remplacement véranda
Monnard Michel et Marie-Jeanne – art. 192	Construction garage double
Glauser Roland et Sandrine – art. 424	Construction garage souterrain
Perroud Albert et Brigitte – art. 40	Abri en annexe du garage existant
Sublet Marc et Lorianne – art. 3207	Cabane de jardin
Venancio José – art. 234	Cabane de jardin
Venancio José – art. 234	Mur de soutènement
PPE « Résidence Bellevue » - art. 3107	3 places de parc supplémentaires
Mouquin Michael et Maria-Teresa – art. 466	Avant-toit en alu et verre sur terrasse

Secteur Vauderens

Périsset Marc – art. 3167	Mur de soutènement
Périsset Marc – art. 3171	Mur de soutènement
Théraulaz Alain et Pierrette – art. 1478	Fermeture abri existant
Rochat Philippe et Cornelia – art. 484	Pergola sur la terrasse
Mottet François et Pascale – art. 3156	Couvert en verre sur la terrasse
Borcard Gilbert et Marie-Thérèse- art. 1320	Pompe à chaleur air-eau
Gavillet Fabien – art. 3087	Pergola sur la terrasse
Eggertswyler Cédric et Cendrine – art. 3227	Abri de jardin en bois
Croset Sandra – art. 1303	Cabane de jardin
Carrel Frédéric et Valérie – art. 3085	Protection solaire / pergola
Deschenaux Joseph – art. 3161	Mise en conformité mur de soutènement
Gasser Gabriel et Santina – art. 491	Cabane de jardin et couverture pergola
Rados Yvan et Stipe – art. 3160	Création fenêtre, façade Sud

Secteur Vuarmarens

Gavillet Steve et Sébastien – art. 225	Cabane de jardin, piscine avec dérogation à la route communale
--	--

Route cantonale Ursy – Moudon : perturbations en 2017

Comme expliqué lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2016, le Service des Ponts & Chaussées (SPC) du canton de Fribourg procédera en 2017 à l'assainissement du tronçon de la route cantonale allant du départ du Chemin des Pignets (sur les hauts d'Ursy) à Vuarmarens (env. hauteur de l'ancien magasin). La réfection des bordures, des égouts, au besoin, des conduites d'eux claires et usées communales ainsi que la pose d'un tapis phonoabsorbant sont prévus. **Les travaux ont déjà débuté et devraient durer jusqu'en novembre 2017.**

Même en prenant toutes les mesures adéquates, il n'est pas possible d'effectuer ces travaux sans que la circulation soit perturbée et même difficile durant certaines périodes. Le Conseil communal, le SPC ainsi que les employés des entreprises mandatées sollicitent votre compréhension et vous remercient de votre patience.

Statistiques communales au 31 décembre 2016



Nombre d'habitants par village :

Bionnens :	Femmes	37	
	Hommes	33	70
Esmonts :	Femmes	103	
	Hommes	102	205
Morlens :	Femmes	26	
	Hommes	27	53
Mossel :	Femmes	86	
	Hommes	86	172
Ursy :	Femmes	726	
	Hommes	704	1430
Vauderens :	Femmes	371	
	Hommes	401	772
Vuarmarens :	Femmes	153	
	Hommes	175	<u>328</u>
Total habitants de la Commune			3030

Nombre de naissances en 2016 : 37

Nombre de décès en 2016 : 16

Habitants au 31.12.2015 : 2957 = +73 habitants

Fête Nationale 2017



La fête nationale 2017 sera célébrée le lundi 31 juillet 2017 à la salle communale d'Ursy.

Le Docteur Michel Buchmann, pharmacien, nous fera l'honneur et la joie de partager cette soirée.

Vous êtes cordialement invités à réserver cette date et à participer à cette manifestation.

D'autres informations vous seront communiquées dans le courant du mois de juillet.

Nuisances sonores

Les utilisateurs de tondeuses et autres machines à moteur thermique telles que tronçonneuses, débrousailluses etc. qui génèrent une nuisance sonore, sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes :

la semaine de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le dimanche et les jours fériés interdiction formelle



Tirs obligatoires 2017



Stand de tir de Porsel

1 ^{ère} séance :	dimanche	23 avril 2017	de	08h30 à	11h30
2 ^{ème} séance :	dimanche	21 mai 2017	de	08h30 à	11h30
3 ^{ème} séance :	samedi	17 juin 2017	de	13h15 à	15h30
4 ^{ème} séance :	dimanche	27 août 2017	de	08h30 à	11h30 et
			de	13h15 à	15h15

Nous vous prions de vous munir de votre livret de service, de votre livret de tir / performance et de la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

Rappel important :

Le tir en campagne 2017 aura lieu le vendredi 9 juin de 18h00 à 20h00, le samedi 10 juin de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 et le dimanche 11 juin de 9h00 à 12h00 au stand de tir de Attalens. Il est important de le faire pour celui qui voudrait conserver son arme à la fin de son service.

Prestations complémentaires mensuelles

GENERALITES

Le but des prestations complémentaires à l'AVS/AI est de couvrir les besoins vitaux des personnes bénéficiant de rentes de l'assurance-vieillesse et survivants ou de l'assurance-invalidité.

BENEFICIAIRES

Tout rentier AVS/AI, tout bénéficiaire d'une allocation pour impotent de l'AI, ainsi que tout bénéficiaire d'indemnités journalières de l'AI sans interruption pendant 6 mois au moins, domicilié dans le canton de Fribourg, a droit à des prestations complémentaires à l'AVS/AI, si la part de ses dépenses reconnues excède ses revenus déterminants.

DEMANDE

Toute personne désirant bénéficier de prestations complémentaires à l'AVS/AI doit déposer une demande sur la formule officielle auprès de la Caisse de compensation du canton de Fribourg. En effet, les prestations complémentaires à l'AVS/AI ne sont pas versées automatiquement, mais uniquement sur demande. Elles restent cependant un droit (et non une assistance). Leur octroi est toutefois subordonné à la situation des revenus/fortune et dépenses des requérants.

Vous avez droit à des prestations complémentaires, alors n'oubliez pas :



- Les personnes au bénéfice de prestations complémentaires peuvent obtenir le remboursement des frais suivants : tout ou une partie des frais de maladie non couverts par la caisse maladie, par exemple : franchise, quote-part, traitement dentaire, cours séjour en home, locations lits électriques, etc....
- Le bénéficiaire PC est exonéré de la redevance radio et TV. Il doit fournir à Billag la décision de PC. Il est nécessaire de remplir le formulaire officiel disponible sur le site internet.

Vous trouverez d'autres informations sur le mémento du Centre d'information AVS :
5.01 – Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI - <https://www.ahv-iv.ch/p/5.01.f>

AVS – Obligation de cotiser

QUI DOIT COTISER ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

En 2017, ce sont les personnes actives nées en 1999 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activités lucratives sont tenues de payer les cotisations dès le 1^{er} janvier qui suit leur 20^e anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.

- Les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins CHF 956.00 de cotisations par année.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Vous trouverez d'autres informations sur les mementos du Centre d'information AVS : 2.01 et suivants – Cotisations à l'AVS - <https://www.ahv-iv.ch/p/2.01.f>

Travail domestique

Si vous occupez du personnel de maison, vous devez procéder à un décompte des cotisations aux assurances sociales, même si le salaire en espèces ou en nature est inférieur à CHF 2'300.00 par an. En principe, toute activité rémunérée dans un ménage privé est en effet soumise à cotisation.

Le droit des assurances sociales considère le travail domestique comme une activité lucrative.

Vous trouverez d'autres informations sur le memento du Centre d'information AVS : 2.06 – Cotisations travail domestique - <https://www.ahv-iv.ch/p/2.06.f>

Calendrier scolaire 2017-2018

Rentrée 2017	le jeudi 24 août 2017
Vacances d'automne	du lundi 16 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017
Toussaint	le mercredi 1 ^{er} novembre 2017
Immaculée Conception	le vendredi 8 décembre 2017
Vacances de Noël	du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018
Vacances de Carnaval	du lundi 12 février 2018 au vendredi 16 février 2018
Vacances de Pâques	du vendredi 30 mars 2018 (inclus) au vendredi 13 avril 2018
Ascension + pont	le jeudi 10 mai et le vendredi 11 mai 2018
Lundi de Pentecôte	le lundi 21 mai 2018
Fête-Dieu + pont	le jeudi 31 mai et le vendredi 1 ^{er} juin 2018
Début des vacances d'été	le lundi 9 juillet 2018
Rentrée 2018	le jeudi 23 août 2018

Horaires école enfantine 2017-2018



L'école enfantine comptera 5 classes à la prochaine rentrée, réparties dans les villages du cercle scolaire.

Les horaires des classes ne sont pas encore définis, mais les jours de congés seront les suivants :

1 Harmos	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		congé		congé	congé
Après-midi			congé		congé

2 Harmos	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin			congé		
Après-midi	congé		congé		

Les informations concernant la rentrée scolaire seront publiées sur notre site internet www.ursy.ch dans le courant de l'été.

RESULTATS DE LA COURSE AUX CŒUFS

Les gagnants de cette année sont :

Œuf d'Or : Anaïs Jossevel et Aloïsia Maillefer

Œuf d'Argent : Kevin Crottaz

Œuf de Bronze : Noah Rohrbasser

Concours : Hervé Broch

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

Samedi 30 septembre : Marché d'automne

Samedi 7 octobre : Bourse aux habits de sport et d'hiver

Décembre 2017 : Fenêtres de l'avent

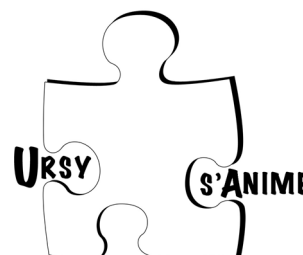
Nous vous rappelons que les fenêtres de l'avent ont lieu dans tous les villages de la commune. Si vous avez des projets de fenêtre ou des souhaits de date précis, n'hésitez pas à vous inscrire assez vite.

Veillez noter également que les inscriptions se font jusqu'au 1^{er} novembre.

Pour les inscriptions : Laurence Vaucher, 021/909.00.54 ou
contact@ursysanime.ch via notre site internet

URSY S'ANIME RECRUTE... si l'envie vous dit de rejoindre notre équipe dynamique et motivée, de donner de votre temps pour les autres, d'apporter vos idées et votre aide pour les manifestations, n'hésitez pas à contacter une des membres du comité ou de nous laisser un message sur notre site internet !

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans notre équipe !



Le ski-club de Siviriez vous présente

Le samedi 13 MAI 2017 à Ursy



Course VTT, randonnée VTT et nordic walking

Programme de la journée

Dès 8h	Inscription à la randonnée Petit-déjeuner et une raclette offerte Prix souvenir !
9h - 10h30	Départ de la <u>randonnée populaire à VTT</u> (également parcours famille) ou <u>parcours de Nordic Walking</u> de 10km <i>Soutien à l'association "BrainmyRules" qui aide à la rééducation de Lorraine Truong. Fr. 5.-/participant reversés</i>
Dès 11h	Raclette party et snack
Dès 14h	Kids Cup (courses des enfants)
16h	Départ de la course (3 ^{ème} étape de la Garmin Bike Cup et 2 ^{ème} manche de la Coupe Fribourgeoise 2017)
Dès 17h	Grillades et snack
18h30	Remise des résultats pour les enfants
19h30	Remise des résultats
Durant la journée Ambiance, restauration et animations	

Ouvert à tous, inscriptions pour la course sur place de 11h à 15h ou sur le site internet jusqu'au 11 mai.

www.laglanoise.ch

Nous recherchons encore des bénévoles ! Si vous êtes intéressés, merci de contacter le 076/593.52.59 ou de vous inscrire directement sur le site à la rubrique inscription → bénévoles. MERCI

Venez nombreux participer à la fête et encourager les coureurs...

Le comité d'organisation

YFU Suisse recherche des familles d'accueil

Chaque année, quelques 65 étudiants venant des quatre coins de la planète viennent en Suisse pour vivre une expérience d'échange. Âgés de 15 à 18 ans, ils vivent au sein d'une famille d'accueil et fréquentent une école publique durant toute une année, pour en savoir plus sur notre pays, ses habitants, sa culture et sa langue.

Ouvrez votre foyer et votre cœur à l'un de ces jeunes et vivez l'aventure de l'échange tout en restant à la maison. En tant que famille d'accueil YFU, vous accueillez un jeune chez vous pour une durée de 10 à 11 mois sans indemnisation financière, en lui offrant ainsi un deuxième foyer. La motivation d'accueillir se fonde sur l'intérêt que l'on porte à la nouveauté et à un échange entre cultures.

Pour en savoir plus sur notre programme d'accueil, n'hésitez pas à nous contacter sans engagement (026 466 11 11, romandie@yfu.ch) ou rendez-vous sur notre site internet : www.yfu.ch.



Stage de français – pour une Suisse plurilingue

NOUS :

sommes des jeunes Uranais (garçons et filles de 16-17 ans) de l'Ecole Cantonale d'Uri. Nous cherchons des places pour un stage de français (familles, petites entreprises, autres organismes) où passer quatre semaines d'immersion linguistique en été 2017 (idéalement entre le 26 juin et le 22 juillet).

Nous vous proposons de vous aider dans votre quotidien (petits boulots utiles de tout genre, garde d'enfants, ménage etc.) pour être en contrepartie logés et nourris.

VOUS :

- vous intéressez aux jeunes et aux contacts interculturels ...
- avez du boulot à nous confier et la possibilité de nous loger ...
- avez la générosité de nous offrir un contact vécu en Suisse romande ...

ENSEMBLE :

nous pourrions faire des MERVEILLES !!!

Contactez-nous s.v.p. pour vous renseigner ou pour signaler votre intérêt !
KANTONALE MITTELSCHULE URI, coordinateur stages 2016:
Tito Schumacher tél.: 041 420 22 29 portable 079 904 45 84
tito.schumacher@bluewin.ch

Administration communale

Pour les appels téléphoniques, l'administration est desservie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (vendredi après-midi : fermé).

Horaire d'ouverture du guichet :

Lundi	8h30 à 11h30	16h00 à 19h00
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h00
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Jours de fermeture en 2017 :

Ascension + Pont	25 mai	Jeudi
	26 mai	Vendredi
Lundi de Pentecôte	5 juin	Lundi
Fermeture spéciale	9 juin	Vendredi
Fête Dieu + Pont	15 juin	Jeudi
	16 juin	Vendredi
Fermeture estivale	31 juillet au 4 août	Lundi au vendredi
Assomption	15 août	Mardi
Toussaint	1 ^{er} novembre	Mercredi
Immaculée Conception	8 décembre	Vendredi
Noël	25 - 26 décembre	Lundi - Mardi



Déchetterie

Horaire d'ouverture de la déchetterie :

Mercredi	15h00 à 18h00 en hiver 15h00 à 19h00 en été (selon changement d'heure)
Vendredi	13h30 à 17h00
Samedi	9h00 à 11h45